



## Politique Salariale 2023

### 2ème réunion de révision de l'accord de politique salariale

### Toujours insuffisant !!!

**Lors de la 2<sup>de</sup> réunion de négociation de ce jour, la Direction a proposé :**

- **+2,1%** de budget en complément des 2,8% déjà négociés portant le budget global à **5,1%** dont 0,2% de GES (Garantie d'Evolution de Salaire)
- Répartition du budget additionnel comme suit :
  - **+1% d'AG**
  - **+1,1% de budget spécifique** pour financer :
    - un talon d'AG à 70€ (cadre et non-cadre)
    - un budget d'Augmentation Individuelle centralisé pour mise au mini SMH
- Maintien des 1,8% d'AI précédemment négocié.
- Principe d'un taux de distribution minimum d'AI.
- Des AI mini Non Cadres de 50€ et de 80€ pour les Cadres I à IIIB.
- Une uniformisation de la campagne des AI avec une seule date de distribution en septembre.

	Juillet 2023 à Juin 2024		
	Non-Cadres	Cadres I à IIIB	Cadres Band IV
<b>AG</b>	<b>2%</b> au 01/07/2023	<b>2%</b> au 01/07/2023	
<b>AI</b>	<b>1,8%</b> au 01/09/2023	<b>1,8%</b> au 01/09/2023	<b>5,1%</b> au 01/09/2023
<b>AI mini</b>	<b>50 €</b>	<b>80 €</b>	
<b>Autres mesures</b>	<b>+ 1,1% de budget spécifique pour financer une mesure talon d'AG à 70€ et financer des mises au mini SMH - + 0,2% GES</b>		
<b>Budget global</b>	<b>5,1%</b>		

## La CFE-CGC a déjà obtenu :

- Une augmentation du niveau global de politique salariale.
- La conversion de la prime de partage de la valeur (PPV) en budget pour augmenter le niveau des AG.
- Un budget spécifique pour accompagner la mise au mini SMH afin de limiter l'impact sur celui des AI.

## Malgré les nouvelles propositions de la Direction, celles-ci ne sont toujours pas acceptables pour la CFE-CGC

### La CFE-CGC a notamment demandé :

- Une revalorisation du Mini AI Cadre.
- Le maintien de la date d'application des AI pour les cadres et non-cadres au 1er juillet 2023.
- Un équilibre entre le niveau d'AI et d'AG afin de garantir un taux de distribution des AI à 80%.
- Une mesure talon dont les effets sont sans conséquences sur les budgets d'AG utilisés entre cadres et non cadres.
- Définir un budget spécifique pour couvrir la mise au mini des SMH.
- Une attention particulière pour les salariés, quelque soient leurs âges et leurs expériences.
- Une revalorisation du niveau global avec prise en compte d'une AG pour la population Band IV et une clarification des modalités de distribution du budget d'AI.
- Un niveau global de politique salariale sur deux ans équivalent au reste du groupe.

**La CFE-CGC attend des évolutions et des réponses favorables à ses revendications lors de la 3<sup>ème</sup> réunion prévue le lundi 27 mars.**

**S'opposer parfois Construire souvent Proposer toujours**



Disponible sur  
**App Store**

DISPONIBLE SUR  
**Google play**